

<u>Maître d'Ouvrage</u>			<u>Adresse</u>		
COMMUNE D'ALLEINS			Hôtel de Ville Cours Victor Hugo – Place Marcel Castelas 13980 ALLEINS		
SALLE POLYVALENTE « LE BASTIDON » Rue du 8 Mai 1945 13980 ALLEINS					
Maîtrise d'œuvre		G2E 165, Chemin des Négadoux 83140 SIX FOURS LES PLAGES 04.94.10.92.55			
Bureau de contrôle Non défini		Coordonnateur SPS Non défini		CSSI Non défini	
R.C. Réhabilitation des équipements de CVC				DCE	
AFFAIRE :				Echelle Sans objet	
Emetteur		PHASE :		Date	
G.E.E.		DCE		20 / 03 / 2018	
R. REBOUL		Contrôle		Type de document	
S. LASSAVE		R.C.		Indice	
A		R.C.		Indice	

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
ARTICLE 1 - OBJET DE L'APPEL D'OFFRES	3
ARTICLE 2 – ETENDUE DE LA CONSULTATION	3
ARTICLE 3 - CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRES	3
ARTICLE 4 – RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION.....	4
ARTICLE 5 – PRESENTATION DES OFFRES	4
ARTICLE 6 – CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES.....	6
ARTICLE 7 – OUVERTURE DES PLIS ET JUGEMENT DES OFFRES.....	7
ARTICLE 8 – INFORMATIONS AUX CANDIDATS	7
ARTICLE 9 - RENSEIGNEMENTS	8

ARTICLE 1 - OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le présent document a pour objet la réalisation des travaux inhérents à la réhabilitation des équipements de CVC du bâtiment suivant :

<p style="text-align: center;">SALLE POLYVALENTE « LE BASTIDON » Rue du 8 Mai 1945 13980 ALLEINS</p>

ARTICLE 2 – ETENDUE DE LA CONSULTATION

Appel d'offres ouvert comportant publicité européenne, conformément aux dispositions de la Directive Européenne N°2004-18 CE, de l'Ordonnance N°2005-649 du 06 Juin 2005 et du Décret N°2005-1742 du 30 Décembre 2005.

ARTICLE 3 - CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRES

Mode de passation du marché :

Le présent marché est un marché négocié.

Décomposition en lot :

Les travaux ne comportent qu'un seul lot général. Le marché sera conclu à l'entreprise générale. L'offre de chaque entreprise devra donc porter sur l'ensemble des travaux.

Prix :

Le marché devra être passé à prix global et forfaitaire.

Mode de règlement :

Se reporter au C.C.A.P. – Article 14.

Variantes et options :

L'acte d'engagement de l'Entreprise devra répondre à **la solution de base (et aux éventuelles variantes et options) définie(s) par le Bureau d'Etudes.**

Modifications de détails au dossier de consultation :

Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détails au dossier de consultation.

Les candidats devront, alors, répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Délais d'exécution :

Le délai d'exécution des travaux est fixé à **14 semaines**.

Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est fixé à 6 mois à compter de la date limite de remise des offres.

Propriété intellectuelle du projet :

Le projet est la propriété intellectuelle exclusive du Bureau d'Etudes.

ARTICLE 4 – RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le soumissionnaire consultera et acceptera sans modification les pièces ci-dessous mentionnées :

- Le Règlement de Consultation (R.C.),
- L'Acte d'Engagement (A.E),
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.),
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.),
- Le D.P.G.F. (Décomposition du Prix Global Forfaitaire),
- Les plans et schémas de principe.

ARTICLE 5 – PRESENTATION DES OFFRES

Langue de rédaction des offres :

Les offres doivent être rédigées en langue française.

Unités monétaires :

Les candidats sont informés que le contrat sera conclu dans l'unité monétaire suivante : **l'euro, en Hors Taxe.**

☑ Dossier et documents à produire :

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes datées et signées par eux, en deux exemplaires, comprenant :

Justificatifs à produire à l'appui du dossier de candidature (1^{ère} enveloppe) :

- Un extrait datant de moins de **trois (3)** mois soit du :
 - K bis au Registre du Commerce et des Sociétés ;
 - Répertoire des Métiers.
- DC1 (lettre de candidature).
- DC2 (déclaration du candidat) ou dossier comprenant :
 - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global hors taxe réalisé au cours des trois derniers exercices ;
 - Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;
 - Déclaration indiquant les effectifs et le matériel du candidat (trois dernières années) ;
 - Présentation d'une liste des principaux services fournis pour des prestations similaires à l'objet du contrat de moins de trois ans (références) ;
 - Certificats de qualifications professionnelles :
 - Certificats d'identité professionnelle ;
 - Références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat ;
 - Certificats établis par des services chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des fournitures par des références à certaines spécifications techniques ;
 - Autres preuves de mesures équivalentes de garantie de la qualité produite par les candidats, si ceux-ci n'ont pas accès à ces certificats ou n'ont aucune possibilité de les obtenir dans les délais fixés ;
 - La qualification QUALIBAT de l'Entreprise et ses classifications pour les travaux concernés, avec agrément soudeur ATG et QUALIFELEC.
- Attestation de fourniture de déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévu à l'article 243-15 du Code de Sécurité Sociale, émanant de l'organisme des prestations sociales chargé du recouvrement des cotisations et contributions, datant de moins de 6 mois (article D.8222-5-2 du Code du Travail) (**document téléchargeable sur le site de l'URSSAF**) : URSSAF ou RSI ou MSA.
- NOT12 (état annuel des certificats de l'année N-1) ou certificats fiscaux et sociaux.
- Attestation d'assurance Responsabilité Civile couvrant l'exercice pour l'année en cours.

Les entreprises qui n'auront pas fourni, sous une forme à leur convenance, les documents et attestations demandés ci-dessus, s'exposent à voir rejeter leur candidature.

Justificatifs au titre de l'offre (2^{ème} enveloppe) :

- L'Acte d'Engagement paraphé et signé,
- Le C.C.A.P. paraphé et signé,
- Le C.C.T.P. paraphé et signé,
- La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (D.P.G.F.) paraphé et signé,
- Le certificat de visite des installations signé (obligatoire),
- Le planning des travaux,
- Le mémoire justificatif de l'organisation du chantier avec la validation du matériel à mettre en œuvre,
- La liste des sous-traitants éventuels auxquels ils envisagent de confier l'exécution de certaines prestations.

A défaut, l'offre sera rejetée.

ARTICLE 6 – CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES

Les propositions pourront être remises contre récépissé au secrétariat de la Mairie d'ALLEINS :

Hôtel de Ville
Cours Victor Hugo – Place Marcel Castelas
13980 ALLEINS

☎ : 04 90 59 37 05

Avant le **vendredi 20 avril 2018 à 12 heures**, dernier délai.

Ou s'ils sont expédiés par la poste, devront l'être à cette même adresse, par pli recommandé avec avis de réception postal et parvenir avant ces mêmes date et heure limites.

Elles seront transmises, sur un support papier, **sous triple enveloppe obligatoirement** :

L'enveloppe principale, comportant la dénomination sociale de l'entreprise et contenant les deux autres, devra porter la mention :

*« SALLE POLYVALENTE LE BASTIDON –
REHABILITATION DES EQUIPEMENTS DE CVC »
« NE PAS OUVRIR AVANT LA SEANCE D'OUVERTURE DES PLIS »*

La 1^{ère} enveloppe intérieure : portant la mention « SALLE POLYVALENTE LE BASTIDON – REHABILITATION DES EQUIPEMENTS DE CVC », comportera l'ensemble du dossier administratif.

La 2^{ème} enveloppe intérieure : comportera les offres.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception postal serait délivré après la date et l'heure limites ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.

Ils seront renvoyés à leur auteur. Il est précisé que les offres déposées sous enveloppe simple ou non cachetée ou dont les pièces ne seraient pas dans la bonne enveloppe, seront rejetées.

ARTICLE 7 – OUVERTURE DES PLIS ET JUGEMENT DES OFFRES

La 1^{ère} enveloppe intérieure sera ouverte et on éliminera, par décision prise avant l'ouverture de l'enveloppe contenant l'offre, les candidatures qui ne sont pas recevables en application de l'article 9 de l'Ordonnance du 06 Juin 2005, qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées à l'article 5 du présent règlement ou qui ne présentent pas des garanties financières et techniques suffisantes.

Les enveloppes contenant les offres des candidats éliminés seront renvoyées sans avoir été ouvertes.

On ouvrira ensuite la 2^{ème} enveloppe intérieure des candidats retenus.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération conformément au mémoire justificatif :

- **50 % : Montant des travaux**
Une note sur 20 sera attribuée : la note de 20 sera donnée au moins-disant, les autres entreprises se verront attribuer une note au prorata du montant de leur offre par rapport à celui du moins-disant.
- **50 % : Mémoire technique** : une note sur 20 sera attribuée à chacune des entreprises, note décomposée de la manière suivante :
 - Sur 5 points : Moyens humaines : équipe intervenant sur site, CV des personnes, qualifications personnelles, qualifications QUALIBAT, etc.
 - Sur 5 points : Matériels utilisés : Caractéristiques des matériels installés, respect du C.C.T.P., qualité du mémoire technique, etc.
 - Sur 5 points : Organisation du chantier : qualité du mémoire technique, prise en compte des spécificités de ce chantier, etc.
 - Sur 5 points : Planning : qualité et détails du planning prévisionnel, respect des délais, etc.

ARTICLE 8 – INFORMATIONS AUX CANDIDATS

Le Maître d'Ouvrage, dès qu'il a fait son choix pour une candidature ou une offre, notifie aux autres candidats le rejet de leur candidature de leur offre, en indiquant les motifs de ce rejet.

Cette notification précise le nom de l'attributaire et les motifs qui ont conduit au choix de son offre aux candidats ayant soumis une offre.

Un délai d'au moins seize (16) jours est respecté entre la date d'envoi de cette notification et la date de conclusion du Contrat. Ce délai est réduit à au moins onze (11) jours en cas de transmission électronique de la notification à l'ensemble des candidats intéressés.

De plus, le candidat retenu a un délai de cinq (5) jours pour transmettre les documents énumérés ci-dessous à compter de la demande formulée par le Maître d'Ouvrage.

- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du Code du travail.
- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou l'état annuel des certificats reçus (formulaire NOTI 2).

En cas de non-présentation de tout ou partie des documents figurant ci-dessus, le soumissionnaire voit son offre rejetée au profit de l'offre du candidat arrivant en 2^{ème} position et ainsi de suite.

Pour les candidats constitués en groupement, il est précisé que les documents demandés ci-dessus seront produits par chacun des membres du groupement.

Enfin, la Maître d'Ouvrage se réserve le droit de ne pas donner suite au contrat, notamment en cas :

- D'offres incomplètes ou non conformes à l'objet du contrat ;
- De disproportion entre le prix constitutif de l'offre et l'estimation du Maître d'Œuvre.

ARTICLE 9 - RENSEIGNEMENTS

Les candidats qui désireraient obtenir des renseignements complémentaires, uniquement par écrit, au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, pourront le faire :

☑ Pour des renseignements d'ordre administratif, auprès du Maître d'Ouvrage :

MAIRIE D'ALLEINS - Hôtel de Ville
Cours Victor Hugo – Place Marcel Castelas – 13980 ALLEINS

M. GRANGE – M. CROUZATIER
Téléphone : 04 90 59 37 05

☑ Pour des renseignements d'ordre technique, auprès du BET :

G.E.E. - Groupements Etudes et Energies
165 chemin des NEGADOUX – 83140 SIX-FOURS-LES-PLAGES

M. REBOUL Romain
Téléphone : 04 94 10 92 55 / Télécopie : 04 94 10 92 59

Une réponse sera alors adressée, par écrit, à tous les candidats ayant eu communication du dossier, 4 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.